Assemblée ordinaire tenue, le 6 septembre 2013 à 19h30, à la salle du centre communautaire, à laquelle sont présents :

Monsieur Daniel Berthiaume, monsieur Gaëtan Lalande, monsieur Robert Bélanger, monsieur Gilles Payer, madame Nicole Tousignant et madame Doris Larose.

Sous la présidence de Monsieur le maire, David Pharand

Madame Claire Dinel, directrice générale était aussi présente.

13-09-17176 Ouverture de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité

Que,

L'assemblée soit ouverte à 19h33.

Adoptée.

13-09-17177 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est résolu à l'unanimité

Que,

L'ordre du jour soit accepté en laissant les varia ouverts.

Adoptée.

13-09-17178 Lecture et adoption des procès-verbaux du 2 août et du 4 septembre 2013

Il est résolu à l'unanimité

Que,

La lecture des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 2 août et du 4 septembre soit exemptée et que lesdits procès-verbaux soit adoptés tels que déposés.

Adoptée.

FINANCES

13-09-17179 Lecture et adoption des comptes du mois d'août 2013

Il est résolu à l'unanimité

Que,

La lecture des comptes du mois d'août 2013 au montant de 136 052,60 \$, qui proviennent de la liste sélective des déboursés, chèques no 16988 à 17040 et prélèvements no 3373 à 3389 ainsi que la liste des frais de déplacement et autres dépenses payées à même les salaires au montant de 216,24\$, soit exemptée et que le maire et la directrice générale soient autorisés à en faire le paiement.

Que,

Les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste, soient par la même occasion approuvées.

Adoptée.

13-09-17180 Dépôt du rapport des salaires nets et autres rémunérations du mois d'août 2013

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois d'août 2013 est déposé au Conseil pour considération pour une dépense totale de 58 426.56\$

Certificat du secrétaire-trésorier

Je, Claire Dinel, secrétaire-trésorière, directrice générale, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au paiement des comptes du mois d'août 2013.

Claire Dinel, dg.

Claire Dinel, dir.-gén.

13-09-17181 Dépôt du rapport des revenus et dépenses au 31 août 2013

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Le rapport des revenus et dépenses au 31 août soit accepté sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de quinze minutes est consacrée aux questions des Contribuables.

ADMINISTRATION

Correspondance

***Le détail de la correspondance du mois d'août 2013 apparaît en annexe III dans un document intitulé « Correspondance assemblée du 6 septembre 2013 »

13-09-17182 Offre d'un don écologique de monsieur Hickey

Attendu que monsieur Donald Hickey a acheminé une proposition de dons écologiques pour 5 de ses terrains;

Attendu qu'un potentiel de développement en deuxième ligne est évident dans ce secteur;

Attendu que le Conseil désire agrandir le stationnement et utiliser une partie de ces terrains comme zone tampon;

Attendu que monsieur Hickey ne souhaite pas qu'une partie de ces terrains soit utilisé pour agrandir le stationnement actuel;

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil rejettent l'offre de monsieur Hickey pour un don écologique pour 5 de ses terrains adjacents au parc Pimatina.

Adoptée.

13-09-17183 Contrat de travail- Nathalie Brunet

Attendu que la période de probation de madame Nathalie Brunet est complétée ;

Attendu la recommandation de la directrice générale concernant l'embauche permanente de madame Nathalie Brunet au poste d'adjointe administrative à la direction générale ;

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom du Conseil, le contrat d'embauche de madame Nathalie Brunet;

Que,

La durée du présent contrat sera du 1^{er} septembre au 31 décembre 2013;

Adoptée.

13-09-17184 Fin de la période de probation - Sébastien Picard

Attendu que la période de probation de monsieur Sébastien Picard à titre d'opérateur/chauffeur/journalier est complétée;

Attendu la recommandation de la directrice générale concernant l'embauche permanente de monsieur Sébastien Picard ;

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Le Conseil de la municipalité autorise l'embauche permanente de monsieur Sébastien Picard conformément à la convention collective présentement en vigueur.

Adoptée.

13-09-17185 Adoption du règlement numéro 2013-11 modifiant le règlement 2012-09 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt de 219 596\$ pour permettre la réalisation des travaux de construction du garage municipal.

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Duhamel a adopté un règlement d'emprunt portant le numéro 2012-09 décrétant une dépense de 325 000\$ et un emprunt de 325 000\$ pour procéder à la construction du garage municipal ;

ATTENDU que suite à l'estimation finale du projet au montant de 544 596\$, il appert que la dépense autorisée par le règlement 2012-09 n'est pas suffisante;

ATTENDU que la municipalité de Duhamel est admissible à une subvention de 353 987\$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 544 595\$ dans le cadre du sous-volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités ;

ATTENDU l'article 1093.1 du Code municipal permet à une municipalité peut adopter un tel règlement qui ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, en autant que le montant n'excède pas celui de la subvention et dont le terme correspond à la période fixée pour le versement de la subvention :

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de l'assemblée extraordinaire du conseil tenue le 4 septembre 2013 ;

Le Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le Règlement numéro 2012-09 est modifié par le remplacement, partout où il se trouve, du montant de « 325 000\$ par celui de « 544 596\$ ».

ARTICLE 2. L'article 1 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à procéder aux travaux de construction d'un garage municipal conformément à l'estimation détaillée qui fait partie intégrante du présent règlement comme ci au long reproduit.

ARTICLE 3. L'article 6 de ce règlement est modifié par l'insertion, dans le deuxième paragraphe et après le mont « années », de ce qui suit « et, plus particulièrement, la subvention de 353 987\$ du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 5.1, telle que confirmée par la lettre du 18 juin 2013 du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, laquelle est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « C ».

ARTICLE 4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée.

<u>13-09-17186 Abroger la résolution numéro 13-05-17098 : règlement numéro 2012-09</u>

Attendu que le règlement numéro 2012-09 est modifié par le règlement 2013-11 pour la construction du garage municipal.

Il est résolu à l'unanimité

Que,

La résolution numéro 13-05-17098 soit abrogée.

Adoptée.

13-09-17187 Renouvellement du contrat d'assurance collective Groupe Major

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Le contrat d'assurance collective Groupe Major soit renouvelé pour une durée d'un an avec une augmentation de 6,26%

Et que,

La directrice générale soit autorisée à signer ledit contrat.

Adoptée.

13-09-17188 Nouveau rôle d'évaluation

Attendu que le rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Duhamel pour les années 2014, 2015 et 2016 a été déposé au bureau de la directrice générale au 1890, rue Principale à Duhamel le 5 septembre 2013 ;

Attendu que l'évaluation imposable passe de 161 051 300\$ à 225 549 800\$;

Attendu qu'un avis public a été donné le 5 septembre au bureau municipal ainsi que dans l'édition du journal la Petite-Nation du 11 septembre;

Il est résolu à l'unanimité

Que,

La directrice générale accuse réception du nouveau rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Duhamel.

Que,

Le bureau de la municipalité est l'endroit pour consulter les nouvelles valeurs des propriétés.

Adoptée.

AVIS DE MOTION – Ajustement de la rémunération ou allocation payable lors d'élections et de référendums municipaux

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Daniel Berthiaume, qu'un règlement sera présenté lors de la prochaine assemblée du Conseil établissant les tarifs de la rémunération ou allocation payable lors d'élections et de référendums municipaux. Il y aura dispense de lecture.

VOIRIE

13-09-17189 Suivi du projet de la construction du garage municipal

Attendu que le protocole d'entente a été reçu du Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire concernant l'octroi de l'aide financière pour la construction du garage municipal;

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Le maire soit autorisé à signer le protocole d'entente de l'octroi de l'aide financière dans le cadre du sous-volet 5.1 du PIQM pour la construction du garage municipal.

Et que,

La directrice générale soit autorisée à demander une prolongation des travaux jusqu'à la fin novembre 2013.

Adoptée.

13-09-17190 Résultats des appels d'offre de pavage du chemin du Lac-Gagnon Ouest- projet numéro P35-B

Attendu qu'un appel de soumission par invitation à été acheminé aux soumissionnaires suivants :

Pavage Lafleur Pavage Intercité Asphalte Raymond Pavage Robillard

Attendu que trois soumissions ont été déposées soit :

Pavage Lafleur au montant de 31 312,30\$ (tous les soumissionnaires incluant les taxes)

Asphalte Raymond au montant de 22 348,87\$

Pavage Intercité au montant de 42 271,59\$

À la date limite de dépôt des soumissions soit le 16 août 2013 13h.

Attendu que le Conseil s'est réservé le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des offres reçues;

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil acceptent d'octroyer le contrat à Asphalte Raymond au montant de 22 348,87\$ pour le pavage du chemin du Lac-Gagnon Ouest- Projet numéro P35-B, étant le plus bas soumissionnaire;

Et que,

Les membres du Conseil entérinent les travaux déjà effectués sur le chemin du Lac Gagnon Ouest- Projet numéro P35-B.

Adoptée.

13-09-17191 Entériner les travaux de pavage de la côte du chemin Tourdu-Lac

Attendu que la compagnie Asphalte Raymond effectuait des travaux de pavage sur le chemin du Lac-Gagnon Ouest;

Attendu que l'accotement de la côte du chemin Tour-du-Lac nécessitait des travaux de pavage;

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil entérinent les travaux de pavage effectués sur la côte du chemin Tour-du-Lac au montant de 10 500\$ plus taxes.

Adoptée.

13-09-17192 Autorisation d'achat des lumières de signalisation

Attendu qu'une signalisation temporaire est nécessaire pour effectuer des travaux de chemins;

Attendu que les hommes de la voirie pourront être affectés à d'autres travaux de la voirie au lieu d'être signaleurs;

Attendu qu'une soumission pour l'achat de feux de circulation temporaire a été reçue au montant de 8 810,36\$ (incluant les taxes);

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil autorisent la directrice générale à procéder à l'achat de feux de signalisation temporaire pour installer sur les chemins lors des travaux, au montant de 8 810,36\$ (incluant les taxes).

Adoptée.

<u>URBANISME</u>

Fin des travaux sur le chemin Brazeau

Les travaux de réfection sont terminés sur le chemin Brazeau soit le déboisement, l'élargissement, le drainage et le rechargement. Ils avaient débuté en 2012. Le coût final s'élève à 48 000\$ sur un projet estimé de 60 000\$.

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

Suivi des procédures quinquennales : plans et règlements

La consultation publique étant terminée depuis le 23 août, les commentaires sont en cours de compilation et d'analyse. Les nouveaux règlements d'urbanisme seront adoptés lors de la prochaine assemblée du 2 octobre prochain.

Souper reconnaissance 1er septembre

Le souper reconnaissance a été un véritable succès. 93 personnes présentes ont assisté et 30 personnes furent honorées.

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

13-09-17193 Fermeture de l'assemblée

10 00 11 100 1 0111101010 00 1 00000	
Il est résolu	
Que,	
L'assemblée se termine à 20h55.	
Adoptée.	
David Pharand	Claire Dinel ama
Maire	Claire Dinel, gma Directrice générale